



COMITÉ DE PILOTAGE

Évolution de l'organisation scolaire

23-11-17

Ville de MAISONS-LAFFITTE
Service scolaire et de l'enfance



Rappel

du bilan du PEDT 2014-2017

1. Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Appliquer et respecter des consignes

Appliquer et respecter des règles

Accepter de perdre

L'implication des enfants : état des cours ; des toilettes...

☞ **Pour l'ensemble des points, l'évolution n'est pas probante.**

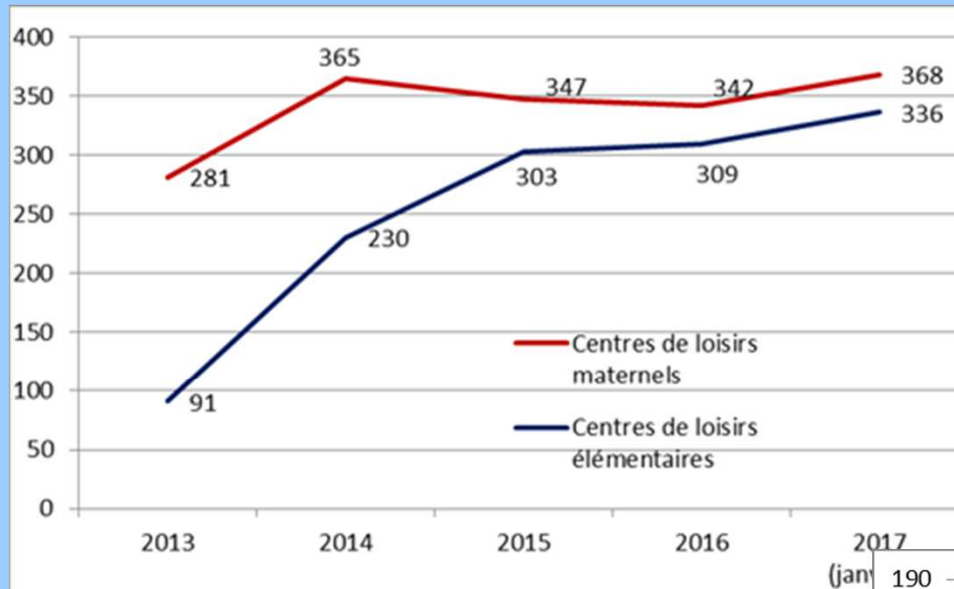
Il apparait que les équipes enseignantes et d'animateurs ne disposent pas de temps d'échanges et de travail en commun.

Quand ces temps sont dégagés, ils le sont sur un temps hors temps de travail et donc lié au bon vouloir des uns et des autres.

Ce temps fait cruellement défaut et empêche un réel travail en équipe.

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

L'évolution des inscrits dans les centres de loisirs



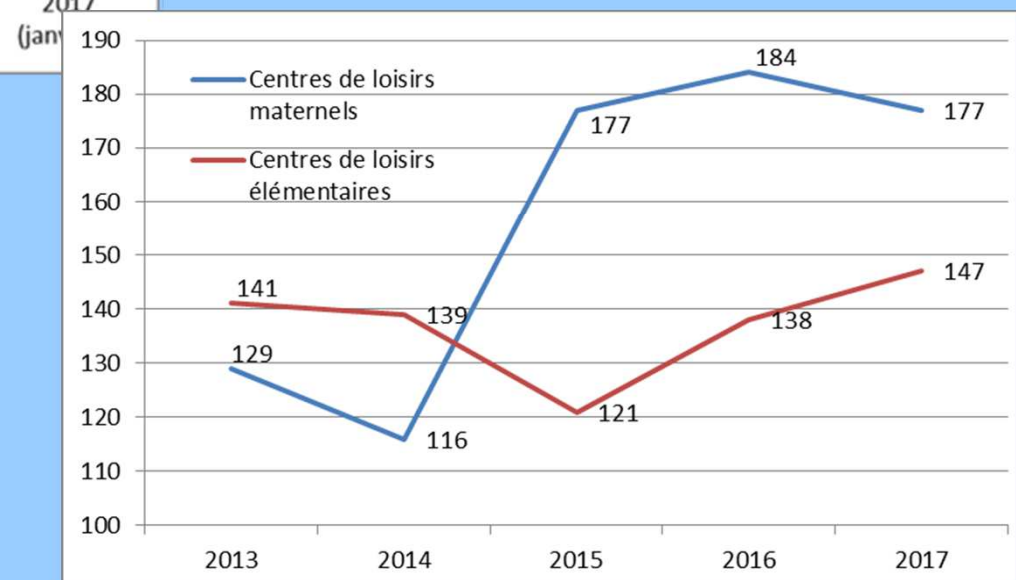
← Temps périscolaire

Depuis la réforme des rythmes scolaires et la modification des horaires scolaires, une évolution des effectifs d'enfants accueillis est constatée le soir après la classe. Les familles ont découvert puis se sont appropriées les services et animations proposées par les animateurs des centres de loisirs. On observe une évolution de 22% des effectifs en maternel, et 239 % en élémentaire entre 2013 et 2016.

Mercredi →

Après une phase d'observation, les parents ont largement utilisé l'accueil proposé dans chaque centre associé à l'école en maternelle. Ce choix visait à limiter les déplacements des plus jeunes.

Du côté de l'élémentaire si une baisse des effectifs est constatée en 2015, dû à des travaux dans un centre de loisirs pendant plusieurs semaines, on peut malgré tout constater une stabilité des effectifs en élémentaire et une augmentation de 42% en maternel sur la période.



Indicateurs qualitatifs :

L'évolution du respect des rythmes de l'enfant : fatigue, baisse d'agressivité ; mieux être...

Pour les directeurs d'écoles maternelles le constat est fait que **les enfants sont plus fatigués** qu'avant la réforme.

Les directeurs de centres de leur côté ont constaté que les enfants étaient **constamment stimulés**, que les activités proposées après l'école étaient encore pour les enfants source de concentration et donc de **fatigue**. Pour palier à cela, outre les activités proposées tous les soirs après la classe, des coins jeux libres sont proposés, il n'est pas rare de voir les plus jeunes s'allonger, jouer par terre très lentement.

L'histoire est aussi une activité demandée, et de même les enfants s'allongent.

Les centres se sont adaptés à cette problématique, cependant le fait de solliciter constamment les enfants entraîne une nouvelle fatigue.

Conséquences sur les apprentissages scolaires et de loisirs

Il n'a **pas été noté d'évolution particulière sur** ce point-là.

Par contre au niveau des centres de loisirs il a été constaté que les enfants étaient très demandeurs d'activités manuelles. Ces dernières n'étant plus faites sur temps scolaire.

Retour sur le questionnaire

Questionnaire familles	TOTAL des questionnaires reçus		TOTAL des questionnaires distribués aux écoles/enfants	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Souhaitez-vous revenir à une semaine scolaire de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-16h30	468	62%	468	24%
Souhaitez-vous maintenir la semaine actuelle 4,5 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-15h45, et le mercredi ou samedi	270	36%	270	14%
Ne se prononce pas	13	2%	13	1%

Questionnaire enseignants	TOTAL des questionnaires reçus		TOTAL des questionnaires distribués aux enseignants (73)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Souhaitez-vous revenir à une semaine scolaire de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-16h30	61	87%	61	84%
Souhaitez-vous maintenir la semaine actuelle 4,5 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-15h45, et le mercredi ou samedi	9	14%	9	12%
Ne se prononce pas	0	0%	0	0%

Les obligations

Décret du 24 janvier 2013

- **24 h** d'enseignement par semaine
- sur **neuf demi-journées**.
- **5h30 maximum** par jour et de **3h30 maximum** par demi-journée.
- pause méridienne **1h30** minimum
- respecter du calendrier scolaire national

Décret du 27 juin 2017

- Dérogations possibles lorsque l'organisation proposée présente des garanties pédagogiques suffisantes ;
- **24h** d'enseignement hebdomadaire
- **huit demi-journées** minimum par semaine
- **6h** d'enseignement **maximum** par jour
- **3h30 maximum** en demi journée

- Ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national dans des conditions dérogeant à l'article D. 521-2, accordée par le recteur d'académie.

Commun au deux décrets

Ne peut être réduit ou augmenté sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni modifiée leur répartition.

Les étapes si retour à 4 jours

Février - mars

- Validation du principe de modification de l'organisation scolaire aux Conseils d'écoles,
- Validation auprès des syndicats de la modification des emplois du temps des agents communaux,

Avril

- Validation par le Conseil Municipal de la modification :
 - De l'organisation scolaire
 - De la modification des emplois du temps des agents communaux
- Information massive des familles par courrier,

Avril - mai

- Modification des tarifs péri et extrascolaires, envoi plaquette aux familles,



La réforme des rythmes à l'école primaire

